

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 juillet 2021

-----

L'an deux mil vingt et un, le neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr LE BLANC Christian, Maire.

**Présents** : Mr LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme BAUDRY Anne, 3<sup>ème</sup> Adjointe, MM. TELLIER Adrien, PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy Mmes FAGNOT Cendrine, ADET Florence.

**Excusé** : Mr LEVEILLÉ David

Mr JOSSET a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2021/24 :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Avis sur les orientations et schéma de mutualisation –**

Mr le Maire présente le rapport établi par la Communauté de Communes des Coëvrons relatif à l'évaluation de la mutualisation des services et au projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre. Ce projet étant soumis au vote des conseils municipaux des communes membres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ⇒ de s'abstenir de donner un avis sur ces orientations et schéma de mutualisation,
- ⇒ de demander au Directeur Général des Services de la Communauté de Communes des Coëvrons d'exposer plus en détail ce projet lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° 2021/25 :**

**GITE COMMUNAL : Remplacement du système de chauffage –**

Suite à la décision de remplacer le système de chauffage actuel du gîte communal au gaz par un chauffage géothermique et vu les devis présentés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ⇒ d'accepter le devis de la Sté OGTHERMIE de Meslay du Maine d'un montant de 25 187.41 € HT,
- ⇒ d'imputer cette dépense en section d'investissement à l'article 2132.

**DELIBERATION N° 2021/26 :**

**GITE COMMUNAL : Adhésion à l'association des Gîtes de France, convention de mandat de gestion et révision des tarifs de location pour 2022 -**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de renouvellement d'adhésion à l'association des Gîtes de France et de convention de mandat pour la gestion des réservations du gîte communal « Le Presbytère » en 2022, avec une rémunération de 14 % du prix des locations à la semaine ou au week-end, 6 % pour les locations longue durée, 10 % pour les réservations apportées par le propriétaire et 7 % si le propriétaire fait sa réservation via le module propriétaire. Il propose également la révision des tarifs de location du gîte pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- le renouvellement de l'adhésion à l'association des Gîtes de France, approuve les dispositions de la convention de mandat de gestion et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision,
- la révision des tarifs de location et charges annexes, à compter du 3 janvier 2022, comme suit :

TARIFS LOCATION	1 NUIT	2 NUITS	3 NUITS	4 NUITS	5 NUITS	6 NUITS	7 NUITS	SUPPL. WE	NUITEE SUPPL.
BASSE SAISON du 03/01 au 01/04 du 29/10 au 16/12	96 €	96 €	144 €	191 €	239 €	287 €	335 €	136 €	50 €
MOYENNE SAISON ET VACANCES SCOLAIRES du 02/04 au 08/07 du 27/08 au 28/10	126 €	126 €	189 €	252 €	315 €	378 €	441 €	136 €	50 €
VACANCES DE NOEL ET DU NOUVEL AN du 17/12 au 01/01/2023	100 €	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €	350 €	136 €	50 €
HAUTE SAISON du 09/07 au 26/08	148 €	148 €	222 €	296 €	370 €	444 €	518 €	136 €	70 €
1 MOIS (hors HS)	1 200 €								

<b>TARIFS CHARGES ANNEXES :</b>	
Electricité : le kw supplémentaire au-delà de 8 kw par jour	0,15 €
Chauffage au gaz : le kg (soit 1 m3 au compteur x 5) au-delà de 1.5 m3 par jour	1,56 €
Bois : le stère	60,00 €
Bois : le panier	2,00 €
Forfait ménage	80,00 €
Linge de maison : par personne	4,00 €

Le Conseil Municipal rappelle qu'il donne délégation d'attribution au Maire afin de le charger, à titre exceptionnel et promotionnel, de la négociation des tarifs de location pour conclure certains contrats.

**DELIBERATION N° 2021/27 :**

**CANTINE MUNICIPALE : Révision des tarifs -**

En accord avec les autres communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'E.R.V.E., soient Cheméré Le Roi, Saulges et Thorigné en Charnie, pour unifier les tarifs des cantines municipales des quatre communes, Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de fixer les tarifs de la cantine municipale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, à :
  - repas enfant : 3.40 €
  - repas adulte : 5.00 €
(soit une augmentation de 2 %).

**DELIBERATION N° 2021/28 :**

**GARDERIE MUNICIPALE : Révision des tarifs -**

En accord avec les autres communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'E.R.V.E., soient Cheméré Le Roi, Saulges et Thorigné en Charnie, pour unifier les tarifs des garderies intercommunales mises à disposition des élèves à Saulges et à St Pierre sur Erve, Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de fixer les tarifs de la garderie municipale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, à :
  - 1.65 € forfaitaire par élève le matin
  - 1.65 € forfaitaire par élève le soir.

**DELIBERATION N° 2021/29 :**

**PASSERELLE AU DESSUS DE L'ERVE : Acceptation de dons pour aider aux travaux de restauration et de sécurisation -**

Mr le Maire présente 3 offres de dons pour aider aux travaux de restauration et de sécurisation de la passerelle au-dessus de l'Erve à proximité du Moulin de Gô, suite à des dégradations constatées en 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ d'accepter ces dons qui ne sont grevés d'aucune charge, pour la somme globale de 774 €,
- ⇒ d'imputer cette recette en section d'investissement à l'article 10251.

**DELIBERATION N° 2021/30 :**

**PERSONNEL COMMUNAL : Modification du poste d'ATSEM -**

Vu le départ de l'agent contractuelle ATSEM,

Vu l'article 3-3 5° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, permettant le recrutement d'agents non titulaires de droit public dans la Fonction Publique Territoriale pour pourvoir un emploi d'une commune de moins de 2 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public,

Le poste d'ATSEM doit être modifié.

Le Conseil Municipal, après délibération, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- ⇒ décide de modifier le temps de travail du poste d'ATSEM 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit 30.16/35<sup>ème</sup> sur 12 mois,
- ⇒ décide de prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi et de les inscrire au budget de l'exercice en cours,
- ⇒ autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Le tableau des effectifs du personnel communal est donc modifié, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, comme suit :

\* **FILIERE ADMINISTRATIVE** : sans changement

- Attaché territorial : agent titulaire à temps partiel à 19/35<sup>ème</sup>

\* **FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE** :

- ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe : agent non titulaire à temps non complet à 30.16/35<sup>ème</sup> sur 12 mois

\* **FILIERE TECHNIQUE** : sans changement

- Adjoint Technique : agent non titulaire à temps non complet à 13.75/35<sup>ème</sup> sur 11 mois

- Adjoint Technique : agent non titulaire à temps non complet à moins de 17.5/35<sup>ème</sup>

.../...

### **SERVICE TECHNIQUE COMMUN –**

Il sera demandé au service technique :

- d'assurer l'entretien habituel des espaces publics,
- de refaire la pose d'une arène granitique de qualité aux entrées du Pont Piéton et devant le gîte.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **ENTREVUE AVEC LA STE LHOIST FRANCE OUEST –**

Mr le Maire donne un compte rendu aux conseillers municipaux de son entrevue avec la Sté LHOIST FRANCE OUEST concernant le projet de cette entreprise de production de chaux qui a acquis la propriété de Toucheronde.

#### **ENTRETIEN DES GRILLES DU MONUMENT AUX MORTS –**

La couleur de la peinture nécessaire à l'entretien des grilles du Monument aux Morts sera choisie suivant l'avis de l'architecte conseil des PCC.

#### **SECURITE ROUTIERE –**

Mr PANNETIER propose de contacter Mr PRUD'HOMME, du Service Départemental des Routes, pour étudier les aménagements possibles afin de faire ralentir les véhicules aux entrées du village.

#### **INFORMATION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU BARRAGE DANS LE BOURG -**

Les conseillers municipaux sont informés que l'Association de défense du patrimoine paysager de Saint-Pierre et de la vallée de l'Erve (ADPP) a contacté les services de la Police de l'Eau et de la DREAL concernant le projet d'aménagement du barrage situé dans le bourg. D'autre part, un des propriétaires-riverains de ce barrage attend une réponse des services de la Préfecture relative à sa réserve sur cet aménagement.

#### **SALLES COMMUNALES –**

Dans le cadre de la réflexion sur le réaménagement des salles communales, Mme BAUDRY demandera des estimations pour l'aménagement d'une cuisine d'environ 18 m2 dans l'extension prévue.